



## Règlement du concours « les jeunes zèbres font le show »

### Objet du concours

La Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, via son service Culture, met en place un concours de talents dans le cadre de sa saison culturelle 2024.

Ce concours s'inscrit dans un cycle intitulé « Rire ensemble », qui permettra la programmation de 3 spectacles d'humour tout au long de l'année. Le premier spectacle, un seul en scène (« one man show ») de Jean-Michel RALLET, s'intitule « Changement de vie (in)volontaire », et joue sur les tournures de phrases, les formules et le maniement de la langue. Le/la gagnant(e) du concours sera sélectionné(e) pour faire la première partie du spectacle, le dimanche 21 janvier 2024 à 16h00, au cinéma de Dunières.

**Il est précisé dans le présent règlement qu'à aucun moment, la participation et la prestation finale ne sauront donner lieu à une quelconque rémunération.**

### Dates du concours

Le concours est ouvert du 20 novembre 2023 au 7 janvier 2024.

Phase finale des sélections : Samedi 20 janvier 2024.

### Modalités de participation

Peut participer au concours, toute personne qui :

- Réside dans l'un des 8 villages du territoire de la Communauté de Communes ;
- Est âgé de 5 à 99 ans (pour les mineurs, une autorisation parentale doit être signée) ;
- Se produit en solo, duo ou trio (au-delà, sur dérogation : nous consulter) ;
- S'engage en cas de victoire à proposer sa prestation artistique le dimanche 21 janvier à 16h de manière gratuite. La Communauté de Communes récompensera le/la lauréat(e) avec un cadeau et en lui réservant une place au 1<sup>er</sup> rang du spectacle de JM Rallet.

### Modalités de sélection

#### **Pré-sélection :**

Les participants doivent envoyer une vidéo de leur prestation, **d'une durée n'excédant pas 5 (cinq) minutes**, dans une des disciplines suivantes :

- Chant (humoristique ou non) ;
- Rap, hip hop ou Slam ;
- Poésie, conte, plaidoyer ou plaidoirie, ou toute autre art oratoire ;
- Humour, sketch

La discipline choisie doit impérativement avoir un lien avec l'usage de la langue française, l'oralité ou les jeux de mots en français.

La vidéo peut être envoyée directement par un lien *wetransfer* (ou équivalent), un lien de visionnage *Youtube* ou toute autre plateforme de vidéo en ligne, à l'adresse mail : [coordination@paysdemontfaucon.fr](mailto:coordination@paysdemontfaucon.fr). Un accusé de réception sera envoyé dès réception (en l'absence de réponse, vérifier les mails de MailinBlack, bloqueur de spam qui peut avoir mis le mail en attente).

Une sélection sera faite dans le courant de la semaine du 8 janvier, et les finalistes retenus en seront informés le 12 janvier, dernier délai.

### **Phases finales :**

Les sélections se dérouleront le samedi 20 janvier, au magasin et salon de thé « L'Épopée Vieux Zèbres », 6 rue du Onze Novembre à Dunières. Le passage devant jury se déroulera sur une scène de 4.5m \* 2.5 m. Si la prestation nécessite un matériel particulier, le participant doit en avoir informé l'organisateur au plus tôt, afin d'étudier la faisabilité de l'audition.

Il est demandé aux participants de se présenter 10 minutes avant l'heure indiquée sur la convocation. Les participants sont informés que compte-tenu de la configuration des locaux, il ne sera pas possible de s'échauffer ou de répéter à voix haute à l'intérieur du magasin. Le nombre de participants attendant leur tour en même temps sera limité à 2 personnes.

A l'issue de leur passage, les participants ne seront pas informés immédiatement du choix du jury. Un horaire de fin de journée sera donné à tous les finalistes pour que le/la lauréat(e) soit désigné(e), pendant une conférence de presse. Les candidats non retenus seront récompensés.

### **Composition du jury :**

Le jury est composé de M. Jean-Michel RALLET, artiste, invité d'honneur, de M. Gilles CIBERT, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la culture, de M. Stéphane KERTHE, fondateur et gérant de « L'Épopée Vieux Zèbres », et d'une personne qualifiée dans le domaine des arts et/ou de la jeunesse.

Il est rappelé que le jury est souverain de sa décision et que celle-ci ne pourra être remise en cause de quelque manière que ce soit.

### **Prestation lauréate :**

Le/la lauréat(e) du concours proposera sa prestation artistique en première partie du spectacle de JM RALLET : « changement de vie (in)volontaire ».

La prestation ne dépassera pas 12 minutes.

Il/elle s'engage à répondre aux sollicitations de la presse locale, et donne son accord pour l'utilisation de son image dans la presse locale, les pages des sites Internet de la Communauté de Communes et de l'Office de Tourisme et pour les archives de la saison culturelle.

### **Informations complémentaires**

Pour toute demande complémentaire, merci d'adresser vos questions à :

Samuel BRUNET, Responsable Culture

[coordination@paysdemontfaucon.fr](mailto:coordination@paysdemontfaucon.fr)

04.71.65.74.09